

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Séance du 15 février 2023**

**OBJET : 04/2023**

**ACTUALISATION ANNUELLE DES TARIFICATIONS : FACILITER LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET LA GESTION COMPTABLE DES RECETTES MUNICIPALES**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	<p><b>L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE 15 FEVRIER à NEUF HEURES</b></p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire</p>
Présents :	20	<p>M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux –</p>
Absent (s)	4	<p>Mme Marie LESCOU GOURGUE ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX</p>
Pouvoir (s)	5	<p>Mme Babeth TEYCHENE à M. Joël COLLET ; Mme Lauriane VEYRET à Mme Michelle COMBA ; Mme Marie TOULET à M. Jean-Philippe SIMON ; M. Laurent MAILLARD à Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Grégory NOEL à M. Alexandre CHARIE</p>
Secrétaire de Séance :		<p>M. Julien BOUILLOT</p>
Date d'envoi de la convocation :		<p>9 février 2023</p>

**Expose**

Vu l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'article L.2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'article L.2331-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Afin de regrouper les différentes délibérations des tarifs des services municipaux, il a été décidé de concentrer en un seul document la présentation de ces tarifs.

### 1) Tarifs locations Espace Culturel

		Associations Communales		Associations hors commune et Administration	Organisateur de spectacles / Entreprises et Comité d'entreprise
		1ère utilisation	2ème utilisation		
Salle de spectacle, régie et espace accueil/bar	Avec gradins	Gratuit	450 €	750 €	1 000 €
	Sans gradins	Gratuit	350 €	650 €	900 €
Salle de spectacle, régie et espace accueil/bar & chapiteau (espace réception)	Avec gradins	Gratuit	850 €	1 150 €	1 600 €
	Sans gradins	Gratuit	650 €	950 €	1 400 €
Matériels supplémentaires (Chaises, tables, grilles d'exposition,)		Gratuit	Forfait 50 €	Forfait 50 €	Forfait 50 €
Frais de ménage		Gratuit*	100 €	150 €	150 €
Caution		1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €

### 2) Tarifs utilisation des salles communales

Salles	Tarifs Utilisateurs (Par jours)	
	Foulayronnais	Hors commune
<b>SAINT MARTIN</b> 70 PERSONNES ASSISES	120 €	170 €
<b>MAISON DES ASSOCIATIONS</b> 100 PERSONNES ASSISES	140 €	190 €
<b>FRANQUETTE</b> 70 PERSONNES ASSISES	120 €	170 €
<b>ARTIGUES</b> 70 PERSONNES ASSISES	120 €	170 €
<b>SALLES DES FETES</b> 270 PERSONNES ASSISES	150 €	190 €
<b>MONBRAN</b> 60 PERSONNES ASSISES	60 €	100 €

<b>CHAPITEAU DE FLOTTIS</b> 250 PERSONNES ASSISES 350 PERSONNES DEBOUTS	300 €	450 €
<b>BARNUM 4*6</b>	50 €	120 €

**Associations Communales** : Gratuite et réservation à la demande

**Caution et frais de ménage** : Tarif Hors-Commune de la Salle en deux chèques dont 50% représente les frais de ménages.

### 3) Tarifs abonnement médiathèque

Tarifification Médiathèque par famille

Durée de l'abonnement	Foulayronnais	Hors commune
1 an	5 €	10 €

### 4) Tarifs accueil de loisirs

#### TARIFS Accueil de loisirs – MERCREDI

Quotient Familial	Journée	Demi-journée avec ou sans repas
Inf. 500	2.80 €	1.80 €
501 à 855	3 €	2 €
856 à 1 000	6.50 €	4.50 €
1001 à 1400	7 €	5.50 €
1401 à 1800	8 €	6 €
1801 à 2100	9 €	7.50 €
2101 et plus	10 €	8 €
Hors commune	10.50 €	8,50 €

#### TARIFS Accueil de loisirs - Périodes de vacances

Quotient Familial	Journée	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
inf. 500	3,00 €	2,80 €	1,80 €
501 à 855	3,60 €	3,00 €	2,00 €
856 à 1000	7,00 €	6,50 €	4,50 €
1001 à 1400	9,00 €	7,00 €	5,50 €
1401 à 1800	10,00 €	8,00 €	6,00 €
1801 à 2100	11,00 €	9,00 €	7,50 €
2101 et plus	12,00 €	10,00 €	8,00 €
Hors Commune	12,50 €	10,50 €	8,50 €

### TARIFS Accueil de loisirs - Périscolaire

Quotient Familial	Accueil Périscolaire (Forfait Mensuel)
inf. 500	9 €
501 à 855	10 €
856 à 1000	12 €
1001 à 1400	13 €
1401 à 1800	14 €
1801 à 2100	15 €
2101 et plus	16 €
Hors Commune	17 €

## 5) Tarifs restauration scolaire : Tarification sociale dans les cantines scolaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu les nouveaux tarifs de la restauration scolaire de cette présente délibération,

Considérant le soutien de l'Etat pour la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires,

Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de favoriser la mixité sociale,

Considérant que les conditions suivantes sont remplies :

- Commune éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale.
- Tarification sociale comportant au moins 3 tranches.
- Tranche la plus basse ne dépassant pas 1 € par repas.

La Commune de Foulayronnes adhère au groupement de commandes constitué pour la gestion de la cuisine centrale d'Agen et la production de repas destinée à la restauration collective. Elle approuve et signe la convention constitutive du-dit groupement de commandes. La commune nomme un représentant titulaire et un représentant suppléant.

La convention de groupement : elle est liée à la durée du marché de 2 ans, reconductibles deux fois pour un an, soit dans la limite d'une durée de 4 ans à compter du 1er septembre 2023.

La participation financière est relative aux frais de passation du marché sont répartis entre chaque membre du groupement et aux frais d'achat du renouvellement du matériel de la cuisine centrale sont répartis annuellement au prorata du nombre de couverts, plafonnés à 0,12 € TTC par couvert.

### Cantine Scolaire

Quotient Familial	Tarification
0-500	0,99
501-850	2,48
851 à 1000	2,82
1001 à 1400	2,93
1401 à 1800	3,07
1801 à 2100	3,15

2101 à +	3,26
Hors commune	5,55

## 6) Tarifs mise à disposition des agents communaux

Facturation des services exceptionnels pour le compte des tiers (coût par agent mobilisé) :

	Associations Communales		Associations extérieures à la commune		Entreprises
	1 <sup>ère</sup> Utilisation	2 <sup>ème</sup> Utilisation	1 <sup>ère</sup> Utilisation	2 <sup>ème</sup> Utilisation	
Tarif de 7h00 à 21h00	Gratuit	18€00/h	19€00/h	20€00/h	21€00/h
Tarif de 21h00 à 7h00	Gratuit	22€00/h	23€00/h	24€00/h	25€00/h
Dimanches et jours fériés	Gratuit	24€00/h	25€00/h	26€00/h	27€00/h

## 7) Tarifs d'occupation du Domaine Public

	Associations Communales		Associations extérieures à la commune		Entreprises
	1 <sup>ère</sup> Utilisation	2 <sup>ème</sup> Utilisation	1 <sup>ère</sup> Utilisation	2 <sup>ème</sup> Utilisation	
Espace Flottis	Gratuit	180 € / J	180 € / J	250 € / J	280 € / J
Esplanade d'Artigues	Gratuit	50 € / J	50 € / J	70 € / J	80 € / J
Place de Monbran	Gratuit	50 € / J	50 € / J	70 € / J	70 € / J

## 8) Tarification de la redevance d'occupation du domaine public pour enseigne publicitaire non lumineuse

Type de dispositif	Superficie du Dispositif	unité de Tarification	Tarif Mensuel
Dispositifs publicitaires ou pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	Inférieur à 1,5 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	20 €
	Supérieur à 1,5 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	40 €

Cette tarification ne s'applique pas à la pose de Banderole  
Cette tarification est diminuée de 75% si le prestataire s'engage à une publication des informations municipales par convention.

### 9) Tarifs de location des panneaux lumineux à des fins commerciales

#### Tarifs de Communications sur Panneaux LED - Ville de Foulayronnes

Nombre de Semaine	1 Panneau			2 Panneaux			3 Panneaux		
	Tarif brut	Remise	Tarif Net	Tarif brut	Remise	Tarif Net	Tarif brut	Remise	Tarif Net
1	100 €		100 €	150 €		150 €	200 €		200 €
2	200 €		200 €	300 €		300 €	350 €		350 €
3	300 €		300 €	450 €		450 €	500 €		500 €
4	400 €	5%	380 €	600 €	6%	564 €	650 €	8%	598 €
8	800 €	8%	736 €	1 200 €	9%	1 092 €	1 600 €	11%	1 424 €
12	1 200 €	11%	1 068 €	1 800 €	12%	1 584 €	2 200 €	14%	1 892 €
16	1 600 €	14%	1 376 €	2 400 €	15%	2 040 €	3 200 €	17%	2 656 €
20	2 000 €	17%	1 660 €	3 000 €	18%	2 460 €	4 000 €	20%	3 200 €

Les tarifs sont hors PAO

#### Tarifs de Communications sur Panneaux LED - Ville de Foulayronnes - Club Entreprise Foulayronnais

Nombre de Semaine	1 Panneau			2 Panneaux			3 Panneaux		
	Tarif brut	Remise	Tarif Net	Tarif brut	Remise	Tarif Net	Tarif brut	Remise	Tarif Net
1	100 €	30%	70 €	150 €	30%	105 €	200 €	40%	120 €
2	200 €	30%	140 €	300 €	30%	210 €	350 €	40%	210 €
3	300 €	30%	210 €	450 €	30%	315 €	500 €	40%	300 €
4	400 €	30%	280 €	600 €	30%	420 €	650 €	40%	390 €
8	800 €	35%	520 €	1 200 €	35%	780 €	1 600 €	50%	800 €
12	1 200 €	35%	780 €	1 800 €	35%	1 170 €	2 200 €	50%	1 100 €
16	1 600 €	35%	1 040 €	2 400 €	35%	1 560 €	3 200 €	50%	1 600 €
20	2 000 €	35%	1 300 €	3 000 €	35%	1 950 €	4 000 €	50%	2 000 €

Les tarifs sont hors PAO

Tarifcation de la PAO : 150 €

**10) Tarifs de l'occupation du Domaine Public pour les marchés festifs**

Emplacement	Prix en € à la journée
< 5m <sup>2</sup>	20 €
> 5m <sup>2</sup>	40 €

**11) Tarifs de l'occupation du Domaine Public pour la place du Marché**

Emplacement	Prix en € à la journée
< 5m <sup>2</sup>	31 €
> 5 m <sup>2</sup>	48 €

**12) Autorisation d'occupation du domaine public consentie sur la Place du Marché**

Emplacement avec ou sans terrasse	Prix en € mensuel
< 5m <sup>2</sup>	120 €
> 5m <sup>2</sup>	240 €

L'autorisation d'occupation du domaine public est consentie par le biais d'une convention. Cette convention ne pourra être ni transférée, ni cédée sous quelque forme que ce soit sans l'accord de la Commune.

Le signataire de la convention s'acquittera des frais de branchement aux réseaux.

Ce montant sera révisé chaque année sur le mois de Février sur la base de l'indice de référence des loyers

**13) Forfait reprographie**

Le coût des travaux de reprographie est refacturé sur la base du relevé des consommations réellement constatées, suivant la tarification indiquée ci-dessous :

Prix par page :

- Photocopie noir et blanc A4 0,05 €
- Photocopie noir et blanc A3 0,10 €
- Photocopie couleur A4 0,20 €
- Photocopie couleur A3 0,30 €

**14) Tarifs des concessions cimetièrè et taxes funéraires**

Cimetières :

- 155.00 euros le m<sup>2</sup>

Columbarium :

- 230 euros pour 15 ans
- 460 euros pour 30 ans

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **VALIDE** l'application de la nouvelle tarification des services au public,
- **APPLIQUE** à compter du 1er Mars 2023, la nouvelle tarification des services au public comme définie,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

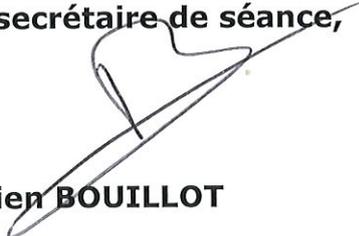
Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Le secrétaire de séance,**

  
**Julien BOUILLOT**

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que  
dessus**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire de Foulayronnes,**

  
**Bruno DUBOS.**

